



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS  
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE  
ROUTIERE

Jambes, le 22 juillet 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**« Sois un motard sympa, baisse les gaz ! »**

### **Le plan d'action pour diminuer le bruit des motos étendu à 30 communes**

La Ministre de la Sécurité routière et du Tourisme, Valérie De Bue, étend son plan d'action « **Sois un motard sympa, baisse les gaz !** ». L'objectif de celui-ci est de diminuer les nuisances sonores dans certaines zones touristiques fortement fréquentées par les motards afin de pouvoir préserver sur le long terme la circulation de ceux-ci sur l'ensemble des routes de Wallonie.

Ce plan d'action, testé l'année dernière dans la Vallée de la Liègne, a été fortement apprécié par les riverains et les autorités locales. Les conditions climatiques ont perturbé l'évaluation du dispositif mis en place l'année passée. Il a donc été décidé de reconduire l'expérience pilote. Ce faisant, d'autres communes ont marqué leur intérêt à se joindre à l'opération pour cet été 2022. Nous avons donc convenu d'étendre l'expérience-pilote à ces différentes communes.

Depuis ce 1<sup>er</sup> juillet 2022, 30 communes réparties sur le territoire des zones de police Condruz, Haute-Meuse, Les Arches, Condruz-Famègne, Stavelot-Malmedy bénéficient de ce plan d'action. Celui-ci se détaille comme suit :

- **Campagne de sensibilisation à destination des motards**  
Des bâches avec un message de sensibilisation sont disposées le long de certaines voiries. Un marquage spécifique au sol est également prévu sur certaines routes très fréquentées. Enfin, deux brochures de sensibilisation et de prévention seront distribuées aux motards lors de différentes actions.
- **Contrôles de police coordonnés et renforcés**  
Les contrôles organisés et réalisés par les zones de police seront plus souvent liés au bruit. Les policiers vérifieront notamment l'homologation des pièces, les échappements... et utiliseront également un sonomètre dans certaines zones.

Une limitation de vitesse à 70km/h (au lieu de 90 km/h) sera appliquée spécifiquement sur l'ensemble de la N645 qui traverse la Vallée de la Liègne et ce pour des raisons de sécurité routière (absence de trottoirs et dépassements dangereux nombreux).

**« Les motards sont des ambassadeurs importants du Tourisme wallon mais certains d'entre eux peuvent parfois occasionner des nuisances sonores importantes. Dans le but de préserver la quiétude et la sécurité des riverains des zones à forte affluence touristique, mais aussi de garantir l'accessibilité des motards à ces zones contrairement à ce qu'il se fait parfois à l'étranger, il est important de responsabiliser certains motards au milieu qui les entoure et au partage de la route »,** précise la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue.

#### En pièces jointes

- Illustration du marquage au sol
- Brochures de sensibilisation